



LA POLITIQUE  
DEPARTEMENTALE DE  
L'HABITAT :  
  
PERSPECTIVES 2018-2023

## SOMMAIRE

<b>LES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE DEPARTEMENTALE DE 2018 A 2023</b>	<b>p 3</b>
<b>AXE 1 – L’HABITAT COMME POLITIQUE DE RENFORCEMENT DE LA COHESION TERRITORIALE</b>	<b>p 4</b>
<b>Objectif 1</b> – Le renouvellement de la délégation des aides à la pierre sur la période 2018-2023	p 4
<b>Objectif 2</b> – Un nouveau PDH 2018-2023	p 4
<b>Objectif 3</b> – Le renforcement de la politique départementale en faveur de La rénovation et de la réhabilitation, notamment thermique, du parc de Logements anciens	p 5
<b>Objectif 4</b> – Accompagner la production de logements locatifs sociaux Dans les secteurs prioritaires (communes déficitaires SRU, ...) et dans les bourgs-centres équipés	p 6
<b>Objectif 5</b> – Poursuivre le rapprochement des 2 offices publics Dordogne Habitat et Grand Périgueux Habitat	p 6
<b>Objectif 6</b> – Accompagner la mise en œuvre du projet de rénovation Urbaine de la ville de Coulounieix-Chamiers	p 7
<b>Objectif 7</b> – soutenir les projets de rénovation et de restructuration urbaine dans les bourgs-centres	p 8
<b>AXE 2 – L’HABITAT COMME POLITIQUE DE SOLIDARITE SOCIALE</b>	<b>p 9</b>
<b>Objectif 1</b> – poursuivre les actions en faveur des plus démunis	p 9
<b>Objectif 2</b> – Mise en œuvre du nouveau Schéma départemental d’accueil et d’habitat des gens du voyage	p 10
<b>Objectif 3</b> – La poursuite de la lutte contre la précarité énergétique	p 12
<b>AXE 3 – APPUI AUX TERRITOIRES EN MATIERE D’INGENIERIE</b>	<b>p 13</b>
<b>FICHE DE SYNTHESE : STRATEGIE HABITAT 2018-2023</b>	<b>p 14</b>
<b>LEXIQUE</b>	<b>p 15</b>

## LES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE DEPARTEMENTALE DE L'HABITAT DE 2018 A 2023

Le Département a décidé de maintenir ses interventions en matière d'habitat, en raison des excellents résultats de la délégation des aides à la pierre, de son effet levier sur le territoire, qui génère d'importants travaux auprès des entreprises.

En effet, les subventions allouées par l'Etat, l'Anah, le Département, les collectivités locales et les bailleurs sociaux permettent de :

- ❖ soutenir l'emploi local,
- ❖ loger des ménages les plus démunis et en situation d'exclusion,
- ❖ augmenter l'offre de logements locatifs sociaux,
- ❖ résorber l'habitat indigne et précaire,
- ❖ rénover le patrimoine, notamment en bourgs centres, avec les technologies énergétiques les plus performantes,
- ❖ lutter contre la vacance en centre-bourg,
- ❖ développer les outils de planification et de programmation sur les EPCI,
- ❖ de structurer les acteurs et partenaires locaux pour accompagner les projets des collectivités.

Plusieurs axes sont donc ciblés par les élus départementaux pour mettre en œuvre la prochaine politique de l'habitat.

## AXE 1 - L'HABITAT COMME POLITIQUE DE RENFORCEMENT DE LA COHESION TERRITORIALE

### OBJECTIF 1 - LE RENOUVELLEMENT DE LA DELEGATION DES AIDES A LA PIERRE SUR LA PERIODE 2018-2023

La prochaine convention de délégation des aides à la pierre devrait mettre l'accent sur :

- ❖ les productions en logements locatifs sociaux dans les communes déficitaires au titre de l'article 55 de la loi SRU,
- ❖ le maintien d'une production de 30 % de logements sociaux dans les zones rurales sur la durée de la période,
- ❖ le maintien d'une production de logements très sociaux (plus de 30%) dans les opérations des bailleurs sociaux pour veiller au bon équilibre des productions, et au respect de la mixité sociale,
- ❖ l'accompagnement des EPCI dans la mise en œuvre de leurs compétences habitat et dans leur politique d'attribution des logements sociaux (Conférences intercommunales du logement),
- ❖ l'accompagnement des bailleurs sociaux dans la mise en œuvre de leurs conventions d'utilité sociale,
- ❖ l'appui aux opérations en bourgs-centres et en acquisitions améliorations, tant en parc public que privé. Le tout dans le respect des orientations fixées par les plans et schémas départementaux,
- ❖ la poursuite des actions en faveur des organisations professionnelles du bâtiment pour préserver et développer l'emploi local.

### OBJECTIF 2 – UN NOUVEAU PDH 2018-2023

Le Plan Départemental de l'Habitat (PDH) 2018-2023 est corrélé au renouvellement de la convention de délégation des aides à la pierre. Les services de l'Etat et du Département, s'appuient sur le Bureau d'études « Place », sélectionné après appel d'offres, pour son élaboration.

Le document finalisé devrait être livré mi 2018. Il déclinera :

- Un bilan-évaluation du PDH 2012-2017,
- Les axes d'orientations à mettre en œuvre sur la période 2018-2023.

Son échelle territoriale d'analyse portera sur le périmètre des SCOT. Il mettra en cohérence les réalisations, expériences et besoins de chaque territoire, notamment dans les domaines définis par le précédent plan. De nouveaux axes pourront être définis par les acteurs du territoire, puisque le prochain PDH fera l'objet d'une large concertation reposant sur des animations territoriales pluri-partenariales.

### OBJECTIF 3 - LE RENFORCEMENT DE LA POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN FAVEUR DE LA RENOVATION ET DE LA REHABILITATION, NOTAMMENT THERMIQUE, DU PARC DE LOGEMENTS ANCIENS

Cet objectif concerne à la fois les bailleurs sociaux publics et privés, le parc des logements communaux ou intercommunaux, et les logements des propriétaires privés.

Il vise des mises aux normes de confort, mises aux normes thermiques et phoniques, l'introduction des énergies les plus performantes, la réhabilitation globale et performante des logements des propriétaires occupants modestes ou très modestes (conditions de ressources Anah).

Cette politique est menée en lien avec les autres services départementaux (Plan Climat territorial, ...). Elle se décline en plusieurs aides existantes dans le cadre de la nouvelle contractualisation du Département.

#### **❖ Renouvellement de la convention avec Dordogne Habitat**

Cette convention définit des ambitions communes et affiche des engagements globaux quantitatifs, qualitatifs et financiers, qui s'appuient sur les politiques définies par le Département (PDH, délégation des aides à la pierre, PDALHPD, ...).

La volonté du Département est de mettre l'accent sur la rénovation et la réhabilitation thermique du patrimoine afin de réduire significativement les charges énergétiques des locataires, de solvabiliser les ménages et réduire les impayés et les expulsions locatives.

La nouvelle convention envisage une enveloppe globale sur 3 ans d'un montant de 2,4 M€, soit 800.000 € par an répartie comme suit :

- 250.000 €/an consacrés au développement de l'offre nouvelle,
- 500.000 €/an consacrés à la réhabilitation du parc,
- 50.000 €/an consacrés aux opérations de rénovation urbaine.

- ❖ **Poursuite de l'aide du Département à la réhabilitation des logements** communaux ou intercommunaux dans le cadre de la contractualisation, en lien avec les financements accordés dans le cadre de la DETR.
- ❖ **Poursuite du soutien aux collectivités mettant en œuvre des programmes d'amélioration de l'habitat de type OPAH ou PIG.**

#### OBJECTIF 4 - ACCOMPAGNER LA PRODUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX DANS LES SECTEURS PRIORITAIRES (COMMUNES DEFICITAIRES SRU, ...) ET DANS LES BOURGS-CENTRES EQUIPES

Cet objectif concerne principalement les bailleurs sociaux publics et privés. Toutefois, les communes et EPCI peuvent également être concernés. Cette action est à mener en lien avec le schéma départemental de développement des bourgs-centres.

Le taux de logement locatif social s'élève à 7 % en Dordogne, contre 10 % au niveau régional et 17 % au niveau national. Compte tenu des caractéristiques sociodémographiques du département (pauvreté, vieillissement de la population...), il y a un enjeu fort à produire une offre de logement de qualité, à loyer modéré.

Plusieurs axes de travail et aides seront poursuivis pour y parvenir :

- Reconstitution la délégation de compétence des aides la pierre 2018 – 2023.
- Renouvellement de la convention avec Dordogne Habitat 2018 - 2020.
- Poursuivre la mutualisation des services des 2 offices publics de Dordogne.
- Accompagner la mise en œuvre des conventions d'utilité sociale des offices HLM.
- Accompagner la mise en place des conférences intercommunales du logement des EPCI.
- Poursuivre l'aide départementale aux communes et intercommunalités dans le cadre de la nouvelle contractualisation pour la création et la rénovation de logements locatifs sociaux conventionnés.

#### OBJECTIF 5 – POURSUIVRE LE RAPPROCHEMENT DES 2 OFFICES PUBLICS DORDOGNE HABITAT ET GRAND PERIGUEUX HABITAT

Dans ce cadre, il est envisagé la mise en œuvre des préconisations de l'étude en cours de réalisation par la Fédération Nationale des OPH, par la mutualisation de certains services apportés par les deux offices HLM publics, Dordogne Habitat et Grand Périgueux Habitat.

## OBJECTIF 6 – ACCOMPAGNER LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE RENOVATION URBAINE DE LA VILLE DE COULOUNIEIX – CHAMIER

Ce projet est estimé à **31,4 M € environ (au mois de mars 2018)**. Il porte sur 3 volets :

- ❖ **1 volet habitat pour 19,6 M €** : 513 logements sont concernés pour 1 seul bailleur social maître d'ouvrage : Grand Périgueux Habitat, dont 416 sont à réhabiliter (9,9 M €), 97 à démolir (2,3 M€) et 49 à reconstruire sur site (10,7 M€).
  
- ❖ **1 volet équipements et espaces publics pour 7,4 M € dont :**
  - Une partie du programme concerne la requalification et la création d'espaces publics pour 4,75 M € (dont voiries, stationnement, espaces publics pour 4,5 M € et gestion des déchets 0,250 M€). Maitrises d'ouvrage : Mairie pour la partie stationnement, voirie - Grand Périgueux Habitat pour quelques stationnements et les pieds d'immeubles – CA Grand Périgueux : déchets
  - Une autre partie du programme est consacrée à l'optimisation et à la création des équipements publics pour 5,9 M € : CMS, Maison de Quartier, Pôle Social- (hors démolition du gymnase).
  
- ❖ **1 volet économie et emploi pour 3,6 M €** qui porte sur :
  - L'aménagement d'espaces économiques est envisagé pour 2,4 M € dont le village artisanal par EPARECA,
  - La création d'outils de coordination et d'animation pour 1,2 M €.

Ce projet sera cofinancé à 80 % -dont 5 % par le Département, soit 1,684 M € sur 10 ans (hors maîtrise d'ouvrage déléguée équipements et voirie) répartie comme suit :

1 - Sur le volet habitat : 708.500 € de subventions départementales à Grand Périgueux Habitat.

2 - Sur le volet équipements et espaces publics : subvention départementale de 687.500 € à la Ville.

3 - Sur le volet économie et emploi : 288.437 € de subventions départementales à Epareca et au Pays.

Il est actuellement étudié la possibilité d'une maîtrise d'ouvrage déléguée de la commune au Département pour le portage des opérations du pôle social, du Centre Médico-Social, des structures éducatives et une étendue possible de cette délégation à la partie voirie/stationnements, aménagement des espaces publics.

## OBJECTIF 7 - SOUTENIR LES PROJETS DE RENOVATION ET DE RESTRUCTURATION URBAINE DANS LES BOURGS-CENTRES

Cet objectif concerne les opérations globales de restructuration urbaine, en bourgs-centres ou centres-villes, pouvant intégrer des opérations de démolition et de reconstruction.

L'objectif visé est de permettre une **reconquête d'espaces en dévitalisation** (dégradation, vacance des centres anciens, ...), **tout en limitant la consommation foncière**, en appui des EPCI, notamment dans la mise en œuvre de leurs documents de planification (SCOT, PLUI, PLH, ...) et avec l'appui de l'Etablissement Public Foncier (EPF).

Cet objectif s'appuiera sur les orientations du **Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public** et du **Schéma Départemental des bourgs-centres**.



## AXE 2 - L'HABITAT COMME POLITIQUE DE SOLIDARITE SOCIALE

Celle-ci passe par le renouvellement des plans et schémas départementaux sur 2018-2023, qui seront déclinés dans tous les territoires, selon leurs axes d'intervention.

### OBJECTIF 1 - POURSUIVRE LES ACTIONS EN FAVEUR DES PLUS DEMUNIS

#### ➤ La mise en œuvre du PDALHPD 2018-2023

Ce plan est copiloté par le Département (Service Habitat) et l'Etat (DDCSPP). Il naît de la fusion de 2 anciens plans : le PDALPD et le PDAHI, et intègre la partie hébergement à la partie logement des personnes défavorisées.

Le nouveau PDALHPD de la Dordogne s'articule autour de trois grandes parties.

La première partie de ce document a pour but de contextualiser le PDALHPD. Il s'agit de présenter les publics cibles et la gouvernance du Plan.

La deuxième grande partie aborde la situation du département : d'une part, les caractéristiques sociodémographiques et l'offre de logement et d'hébergement, et d'autre part, les évolutions départementales engendrées par les deux Plans : l'actuel PDALPD (2012-2017) et le PDAHI (2010-2015). Cette partie se termine par les principaux constats qui ont permis de dégager les objectifs du PDALHPD.

Afin d'être au plus près des spécificités territoriales, la troisième et dernière partie décline par arrondissement le contexte de l'offre en hébergement et en logement et les orientations du PDALHPD, en tenant compte des objectifs du diagnostic à 360° qui varient selon les arrondissements (sous forme de fiche territoriale actualisable).

**Les publics cibles de ce plan** sont : les jeunes, les personnes âgées et handicapées, les familles monoparentales, les publics précaires.... L'objectif est l'accès et le maintien dans un logement décent, et de favoriser le parcours résidentiel.

C'est dans le cadre du PDALHPD qu'est géré le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), et que sont conduites les missions de Maîtrises d'Œuvre Urbaines et Sociale (MOUS) de prévention des expulsions locatives et d'appui au relogement.

Plusieurs axes de travail et aides seront poursuivis :

- L'animation du PDALHPD dans les territoires avec la Direction départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) ;
- La poursuite du financement des 3 MOUS : 2 MOUS « prévention des expulsions locatives » avec l'ADIL24 et l'UDAF et 1 MOUS « Appui au Relogement et à l'Insertion par le Logement » avec l'APARE.

L'Etat a diminué ses crédits MOUS en 2017. Il cesse de financer la MOUS habitat adapté en 2018. Le Département a donc choisi de reprendre et optimiser cette mission dans le cadre d'un marché d'accompagnement technique de l'habitat adapté dont la mise en œuvre a été confiée à SOLIHA. Ce marché tient compte des orientations du nouveau schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

## OBJECTIF 2 - MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE 2018-2023.

Le Département copilote avec l'Etat le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGDV).

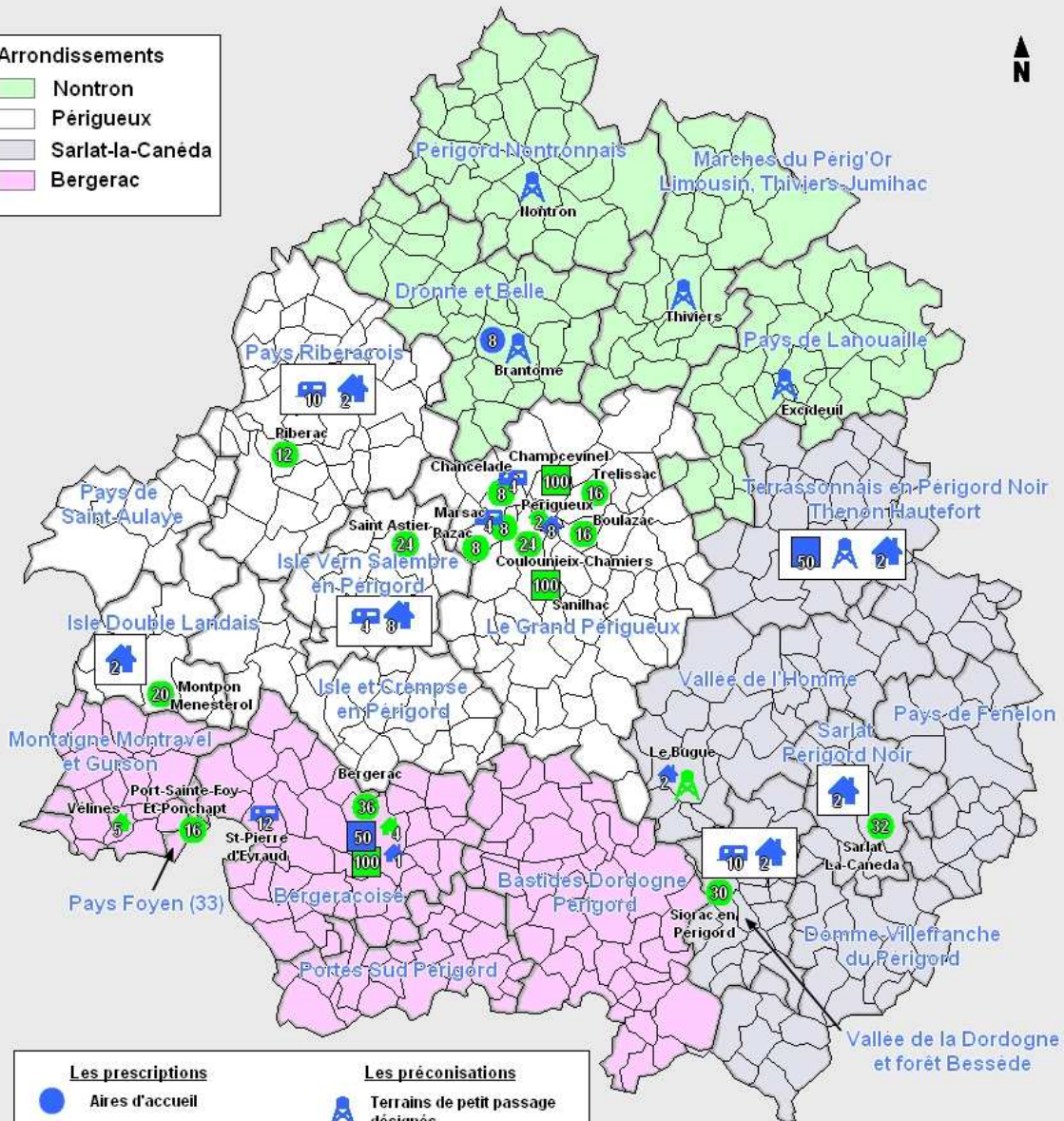
Plusieurs axes de travail et aides seront poursuivis :

- Assurer le pilotage et le suivi du SDAHGDV ainsi que le suivi du marché accompagnement technique de l'habitat adapté confié à Soliha.
- Aider les EPCI devant réaliser des aires d'accueil et/ou terrains familiaux prévus au SDAHGDV, dans le cadre de la nouvelle contractualisation.
- Poursuivre l'aide du Département aux EPCI, pour le fonctionnement des aires.
- Soutenir dans le cadre du Fonds Départemental d'Insertion (FDI) des associations œuvrant pour un accompagnement social dans et vers le logement pour des familles du voyage et bénéficiaires du RSA.

# SDAHGV 2018-2023

**Arrondissements**

<span style="color: green;">■</span>	Nontron
<span style="color: white;">■</span>	Périgueux
<span style="color: grey;">■</span>	Sarlat-la-Canéda
<span style="color: pink;">■</span>	Bergerac



Les prescriptions		Les préconisations	
<span style="color: blue;">●</span>	Aires d'accueil	<span style="color: blue;">▲</span>	Terrains de petit passage désignés
<span style="color: blue;">■</span>	Aires de grand passage	<span style="color: blue;">🏠</span>	Logements adaptés
<span style="color: blue;">🚐</span>	Nb de places sur terrains locatifs familiaux (un terrain = 2 places)	<span style="color: green;">■</span>	Réalisé / à réaliser

Cadres-en-mission 2017

### OBJECTIF 3 – LA POURSUITE DE LA LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE

Cet objectif permet de faire le lien entre les actions d'aides à la pierre et d'aide à la personne, puisqu'il accompagne tant les objectifs de la délégation des aides à la pierre, avec le dispositif « Habiter Mieux », que les objectifs développés dans le cadre des plans et schémas départementaux, que les actions menées dans le cadre du FSL. Deux actions principales seront mises en œuvre :

- ❖ **Le renouvellement du marché du programme départemental de lutte contre la précarité énergétique (PDLPE)**, dont le précédent arrive à terme en février 2018. Un appel à candidature sera lancé en 2018.
- ❖ **Le maintien de l'aide départementale forfaitaire de 500 € par logement attribuée aux PO modestes et très modestes**, sous condition de ressources Anah, réalisant des travaux de lutte contre la précarité énergétique permettant un gain d'au moins 25 % sur leur consommation conventionnelle, et ce dans le cadre de la **reconduction du programme national « Habiter Mieux »**.

### AXE 3 - APPUI AUX TERRITOIRES EN MATIERE D'INGENIERIE

L'un des objectifs majeurs du Département est la **territorialisation de sa politique habitat**.

Elle se fait à travers la définition et l'animation de ses plans et schémas (PDH, PDALHPD, ...), et également par un appui et un soutien aux collectivités (notamment aux EPCI) en matière d'ingénierie.

La mobilisation de l'Observatoire Départemental de l'Habitat (ODH) est un outil central de cette territorialisation. Il apporte non seulement des éléments de contextes (données statistiques, cartographies, ...), mais aussi des clefs d'analyse des problématiques « habitat » sur les territoires et des solutions à proposer.

Plusieurs axes de travail et aides seront poursuivis :

- la production des « fiches EPCI » pour tout le département, par une mobilisation de l'ingénierie des services départementaux (ODH, conseiller de développement, service économie, ...),
- le soutien à des études spécifiques menées par l'ODH dans le cadre des plans et schémas départementaux (habitat adapté, habitat inclusif, habitat intergénérationnel, précarité énergétique, transition énergétique ...),
- le soutien des actions des associations départementales,
- un soutien aux études de planification (PLUI, PLH), études pré-opérationnelles d'OPAH, aux études diagnostiques de territoire dans le cadre de la nouvelle contractualisation,
- la création d'une maison départementale de l'habitat.

## Fiche de Synthèse : STRATEGIE HABITAT 2018-2023

### OBJECTIFS PRINCIPAUX :

- Permettre l'accès et le maintien de chaque périgordin dans un logement décent, à un prix abordable et à proximité de pôles de services et d'emplois.
- Faire de la politique « habitat » un outil d'aménagement et de développement solidaire des territoires, ainsi qu'un levier de développement économique pour les entreprises locales (secteur de l'artisanat, filières locales) grâce à l'élaboration du Plan Départemental de l'Habitat 2018/2023 avec l'Etat et au renouvellement de la délégation des aides à la pierre.

### AXES STRATEGIQUES :

1. **Renforcer la politique départementale en faveur de la rénovation et la réhabilitation thermique du parc de logements anciens** (locatif social des bailleurs, parc communal, propriétaires privés) : mise aux normes, introduction des énergies les plus performantes, en lien avec les actions menées par les autres services départementaux.
2. **Accompagner la production de logements locatifs sociaux**, dans les secteurs prioritaires (communes déficitaires SRU, ...) mais aussi de manière équilibrée sur le département : soutien aux bourgs-centres équipés à travers la reconduction de la délégation des aides à la pierre et la nouvelle convention avec Dordogne Habitat 2018/2020.
3. **Soutenir les projets de restructuration urbaine notamment dans les bourgs-centres** (opération de démolition et de reconstruction) permettant une reconquête de l'espace et en limitant la consommation foncière en appui des EPCI, notamment dans la mise en œuvre de leurs documents de planification (SCOT, PLUI, PLH, ...) et avec l'appui de l'Etablissement Public Foncier (EPF) en lien avec les programmes animés d'amélioration de l'habitat (Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat et Programmes d'Intérêt Général).

4. **Poursuivre les actions en faveur des plus démunis** (jeunes, personnes âgées et handicapées, familles monoparentales, public précaire...) pour réduire les charges locatives, et lutter contre les exclusions et les expulsions locatives : mise en place du **Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées 2018-2023**, avec une territorialisation des actions.
5. **Mettre en œuvre le nouveau schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2018-2023**, en lien avec l'Etat et les collectivités. L'objectif est d'accompagner les EPCI dans la mise en œuvre des prescriptions du schéma. Chaque EPCI devra mettre en place un comité de pilotage pluridisciplinaire. Il conviendra de gérer le problème de **sédentarisation des familles** sur les aires (51 familles identifiées à ce jour). Une approche plus qualitative sera nécessaire afin de répondre :
  - aux besoins en habitat adapté : PLAI, terrains locatifs familiaux, parc existant (conventionné ou non).
  - aux besoins d'accompagnement social (scolarisation, santé, domiciliation...).

Ces missions seront menées avec SOLIHA, prestataire du marché d'accompagnement technique de l'habitat adapté, une mission qui prend la suite de la MOUS habitat adapté tout en prenant en considération les nouvelles orientations qualitatives du schéma 2018-2023.

6. **Appui aux territoires en matière d'ingénierie**, pour construire une politique de l'habitat territorialisée avec les EPCI : mutualisation des connaissances et des pratiques, déclinaison des plans départementaux (PDH), avec l'intervention de l'Observatoire Départemental de l'Habitat.

LEXIQUE	
ADIL	Agence Départementale pour l'Information sur le Logement
ALUR	Accès au Logement et un Urbanisme Rénové,
ANRU	Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
ARIL	Appui au Relogement et à l'Insertion par le Logement
ATD	Agence Technique Départementale
CAF	Caisse d'Allocation Familiale
CAPEB	Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment
CAUE	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
CCAPEX	Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives
CCH	Code de la Construction et de l'Habitation
CEREMA	Centre d'Etudes et d'expertises sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement
CMS	Centre Médico-Social
CO	Commission d'Orientation
COLCA	Comités Locaux de Coordination des Aides
COMED	Commission de MEDIation
COMEX	Commission des Expulsions Locatives
CORA	Commission de Relogement Adapté
DALO	Droit au Logement Opposable
DDCSPP	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
DDT	Direction Départementale des Territoires
ECLN	Enquête sur la Commercialisation des Logements Neufs
ENL	Europe des Nations et des Libertés
EPAHD	Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
EPARECA	Établissement Public National d'Aménagement et de Restructuration des Espaces Commerciaux et Artisanaux
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
EPF	Etablissement Public Foncier
FART	Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique
FDI	Fonds Départemental d'Insertion
FJT	Foyer Jeunes Travailleurs
FSL	Fond Solidarité Logement
IRL	Indice de Référence des Loyers
MDPH	Maison Départementale pour les Personnes Handicapées
MFR	Maisons Familiales et Rurales
MOLLE	MObilisation pour le Logement et la Lutte contre l'Exclusion
MOUS	Maitrise d'Œuvre Urbaine et Sociale
ODH	Observatoire Départemental de l'Habitat
OPAH	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
OPAH-RR	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale



OPAH-RU	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouveau Urbain
OPH	Office Public de l'Habitat
PA	Programme d'Action
PB	Propriétaire Bailleur
PCET	Plan Climat Energie Territorial
PCH	Prestation de Compensation du Handicap
PDAHI	Plan Départemental Accueil Hébergement Insertion
PDALHPD	Plan Départemental pour l'Hébergement et le Logement des Personnes Défavorisées
PDALPD	Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées
PDLPE	Programme Départemental de Lutte contre la Précarité Energétique
PIG	Programme d'Intérêt Général
PLAI	Prêt Locatif Aidé d'Intégration
PLH	Plan Locale de l'Habitat
PLS	Prêt Locatif Social
PLUI	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PLUS	Prêt Locatif à Usage Social
PO	Propriétaire Occupant
RHI THIRORI	Résorption de l'habitat insalubre irrémédiable ou dangereux (RHI) et du Traitement de l'Habitat Insalubre Remédiable ou dangereux, et des Opérations de Restauration Immobilière (THIRORI).
RHVS	Résidence Hôtelière à Vocation Sociale
RSA	Revenu Solidarité Active
RT	Rénovation Thermique
SAFER	Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
SATESE	Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Epuration
SCOT	Schéma de COhérence Territoriale
SDAHGDV	Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage
SEMIPER	Société d'Economie MIXte du PERigord
SIAO	Service Intégré d'Accueil et d'Orientation
SOLIHA	SOLIdaire pour l'Habitat
SRU	Solidarité et Renouveau Urbain
UDAF	Union Départementale des Associations Familiales